Image not found or type unknown

Achat commande constamment repoussé

Par **cg91**, le **29/09/2014** à **19:50**

Bonjour,
Quelle est le délai à respecter par un magasin pour honorer une commande ?
Quelle recours ai-je pour régler mon problème ?
Le 12 juillet 2014, je me suis déplacé au show-room d'un magasin de meubles où j'ai commandé une table en versant un acompte de 100€ pour un prix total de 300€ et où le vendeur m'a dit qu'il recevrait le produit avant le 15 août. Je trouvais ça gênant de ne l'avoir qu'un mois après mais j'ai accepté. Ce n'était sans compter le fait que ma table n'est toujours pas là, le magasin repoussant sans arrêt la date à laquelle je l'aurais :
- le 18 août, sans appel de leur part, je les ai appelés, on m'a répondu que la livraison des marchandises avait été retardée à la fin de la semaine.
- En début de semaine suivante, je les ai rappellé et là on m'a dit que mon produit serait disponible fin août début septembre car ils n'avaient toujours pas été livrés.
-Vers le 4 septembre je les ai encore appelés sans nouvelles d'eux, on m'a répondu que ma table arriverait normalement vers le 18 septembre.
- Cette fois, je leur ai laissé un peu de temps : le 25 je les ai appelé pour leur demander où en était ma commande, le responsable m'a répondu qu'il avait reçu sa livraison mais que ma table n'étant pas dedans et donc qu'elle serait probablement livré à la prochaine livraison arrivant fin octobre, mais sans certitude.

Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés